



DONNÉES - CLÉS

Financement : Belgique

Mise en œuvre : CTB (Agence belge de développement)

Partenaire : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)

Localisation : Départements de l'Atacora et de la Donga

Début du projet : Octobre 2010

Durée : 72 mois

Budget : Contribution béninoise : 119.746.000 F CFA (182.552 €)

Contribution belge : 3.607.763.293 F CFA (5.500.000 €)

FAFA AD FACILITÉ D'APPUI AUX FILIÈRES AGRICOLES DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'ATACORA ET DE LA DONGA

Photos : © CTB / Martin Van der Belen

PARTENARIAT BÉNIN - BELGIQUE

FACILITÉ D'APPUI AUX FILIÈRES AGRICOLES DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'ATACORA ET DE LA DONGA
BP 794, NATITINGOU - BÉNIN
T (+229) 23 82 22 84 / 23 82 10 18
FAFA-AD@CTB-BENIN.ORG
WWW.CTB-BENIN.ORG
WWW.BTCCTB.ORG

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE (MAEP)



CTB BÉNIN

LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**



CONTEXTE

La promotion des filières agricoles est l'axe principal du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) au Bénin. Les départements de l'Atacora et de la Donga, situés au Nord-Ouest du Bénin, se caractérisent par une économie essentiellement agricole et par une population relativement pauvre. Les difficultés actuelles de la culture du coton, principale culture de rente du Bénin, offrent de nouvelles opportunités aux acteurs des filières riz, maraîchage et anacarde. Le projet Facilité d'Appui aux Filières Agricoles dans les départements de l'Atacora et la Donga (FAFA/AD) vise à contribuer à la sécurité alimentaire et à l'augmentation des revenus de la population rurale de l'Atacora et la Donga, associée à ces trois filières.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

L'objectif spécifique du projet est d'améliorer la productivité et la rentabilité des filières riz, maraîchage et anacarde dans les départements de l'Atacora-Donga.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) améliorent de façon durable leur organisation ainsi que les services à leurs membres pour un réel développement des filières agricoles ;
- Les acteurs des filières, producteurs/trices, transformateurs/trices et opérateurs économiques, ont amélioré leur articulation, élargi leurs opportunités de marché et augmenté leurs bénéfices de manière équitable ;
- Les structures déconcentrées CeRPA (Centre Régional pour la Promotion Agricole) et CeCPA (Centre Communal pour la Promotion Agricole) sont renforcées dans leurs compétences régaliennes et leur rôle d'appui conseil aux communes dans le cadre de la décentralisation.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Appui à la structuration et à la gestion des Organisations Professionnelles Agricoles et de leurs démembrements ;
- Appui à la mise en œuvre de services aux membres et à la prise en compte des aspects genre et environnement ;
- Mise en place de tables filières riz, maraîchage et anacarde ;
- Appui à la commercialisation des produits, à la prospection et à l'approvisionnement en intrants (semences engrais, pesticides) ;
- Appui aux activités d'amélioration de production et de transformation ;
- Appui à la mise en relation des producteurs avec les opérateurs financiers ;
- Appui au rôle de contrôle de normes de qualité des produits par la Direction Réglementation et Contrôle (DRC) / CeRPA ;
- Appui conseil aux communes pour la prise en compte du secteur agricole ;
- Appui à la mise en place de la politique Genre du CeRPA, notamment via son réseau « genre ».

ZONES D'INTERVENTION

